



Délégation de signature

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU DIALOGUE SOCIAL ET DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES

LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER CHARLES PERRENS DE BORDEAUX

DECIDE

La Directrice du Centre Hospitalier "Charles Perrens",

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le Décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1^o, 7^o) de la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé et notamment les dispositions relatives à la délégation de signature,
- Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre National de Gestion, en date du 7 juillet 2025, nommant Madame Stéphanie FAZI-LEBLANC en qualité de Directrice du Centre Hospitalier Charles Perrens à Bordeaux et de l'EHPAD « Fondation Escarraguel » d'Ambès (Gironde), à compter du 16 juillet 2025,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 14 août 2024, portant nomination de Madame France BERETERBIDE en qualité de directrice adjointe au Centre Hospitalier Charles Perrens,
- Vu le procès-verbal d'installation du 2 septembre 2024 certifiant l'installation dans ses fonctions de Madame France BERETERBIDE en qualité de Directrice adjointe au Centre Hospitalier Charles Perrens, l'arrêté ministériel en date du 14 août 2024, portant nomination de Madame France BERETERBIDE,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 17 décembre 2024 portant nomination de Madame Cécilia ROUX en qualité de Directrice des Soins du Centre Hospitalier Charles Perrens,
- Vu l'arrêté ministériel en date du 26 mai 2021, portant nomination de Monsieur Aurélien VAUTARD en qualité de directeur adjoint au Centre Hospitalier Charles Perrens,
- Vu l'arrêté du Centre national de gestion en date du 15 avril 2022 affectant Monsieur Nicolas LE BESCOND DE COATPONT en qualité de Directeur adjoint au Centre hospitalier Charles Perrens à compter du 1^{er} mai 2022,
- Vu l'organigramme fixant les attributions des membres de l'équipe de direction,

ARTICLE 1 :

Délégation permanente est donnée, à compter du 01 décembre 2025, à Madame France BERETERBIDE, à l'effet de signer, au nom de Madame la Directrice tous les actes et toutes les décisions relatives à la gestion des ressources humaines non médicales et aux actions de dialogue social.

Sont exclus de la présente délégation :

- les notes de service,
- les actions judiciaires et les transactions,
- les courriers à destination des autorités et des partenaires externes ayant un caractère stratégique ou un impact financier,
- les décisions portant sanctions disciplinaires.

ARTICLE 2

Madame France BERETERBIDE veille à la qualité du service rendu dans les domaines entrant dans le champ de ses compétences (ressources humaines non médicales, dialogue social, égalité Femmes-Hommes).

Elle est responsable du respect des dispositions juridiques et réglementaires qui ont trait aux domaines de la gestion des personnels non-médicaux.

Elle contribue activement à la maîtrise des dépenses du Titre 1.

ARTICLE 3

Madame France BERETERBIDE rend compte de ses délégations lors des entretiens hebdomadaires avec Madame la Directrice.

Elle participe chaque semaine aux séances du comité de direction.

Elle contribue au bon fonctionnement des instances internes. Elle assure la préparation et la gestion du Comité Social d'Etablissement.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame France BERETERBIDE, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à :

- Madame Cécilia ROUX, coordinatrice générale des soins par intérim
ou
- à Monsieur Aurélien VAUTARD, Directeur adjoint,
ou
- Monsieur Nicolas DE COATPONT, Directeur adjoint.

ARTICLE 5

La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde et diffusée sur le site Internet du Centre Hospitalier Charles Perrens.

La présente décision est portée à la connaissance du Conseil de Surveillance de l'établissement et notifiée au Trésorier Principal de l'établissement et à la Délégation Territoriale de Gironde de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 6

Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment, conformément au Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009.

ARTICLE 7

Cette délégation annule et remplace les précédentes.

Fait à Bordeaux, le 21/12/2025

Madame Stéphanie FAZI-LEBLANC,

Directrice



Madame France BERETRIDE



Madame Cécilia ROUX



Monsieur Aurélien VAUTARD



Monsieur Nicolas DE COATPONT

A large, stylized blue ink signature consisting of several loops and intersecting lines.

